

Musée du Temps - Deuxième tranche de travaux - Non-affermissement de la tranche conditionnelle du marché de maîtrise d'œuvre pour la muséographie - Solde du marché avec N. GIROUD

M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur : La deuxième tranche de travaux pour la réalisation du Musée du Temps fait partie, sous forme de tranche conditionnelle, du marché de maîtrise d'œuvres signé avec Mme Nathalie GIROUD, mandataire du groupement de concepteurs composé de F. HATON, Architecte, et des BET MC2, CORNET et P. GUENOT. Il est précisé que la deuxième tranche n'a jamais été affermée.

Cette deuxième tranche a tardé à se faire. Dix ans après la rédaction du programme (1994) les conditions ont changé et de nouvelles données sont intervenues. Celles-ci sont les suivantes :

I - Ces dernières années, la Ville a souhaité intégrer au programme de la tranche à venir des thèmes nouveaux, non prévus initialement

Les travaux menés par la Ville en équipe avec la Maison du Temps et de la Mobilité de Belfort sur les temporalités urbaines prennent actuellement corps dans les rencontres internationales régulières (Biennale des temps) et dans un projet d'Institut du Temps. Le Musée du Temps ne peut rester étranger à ce mouvement.

Il apparaît donc nécessaire de faire évoluer le profil même du musée.

Aux débuts des années 1990, l'idée d'un musée consacré au temps mais centré sur la reconversion du tissu horloger vers les microtechniques et les techniques temps/fréquence répondait à un besoin local fort ; la communication faite alors correspondait à des cibles choisies en fonction de cette demande.

Aujourd'hui le musée doit donner une place conséquente aux thématiques émergentes, récemment identifiées comme correspondant à de nouveaux besoins.

En outre son succès, malgré le handicap d'une ouverture par tranches, est suffisamment probant pour que sa communication élargisse les publics visés et dépasse le public local considéré au départ. L'ouverture prochaine de la tour du palais Granvelle, avec son belvédère sur la ville et son pendule de Foucault, autorise le renforcement des thèmes urbains comme le renouvellement de la publicité.

II - Cette volonté politique s'accorde avec les résultats de l'évaluation de la première tranche portant sur la réalisation de salles ouvertes, réalisée en 2003.

La préparation de la deuxième tranche a rendu indispensable la critique constructive des premières réalisations ; ceci d'un point de vue strictement muséographique, excluant la restauration de l'édifice. La Ville a donc passé commande d'une étude à un cabinet spécialisé, le Cabinet YDV. Celui-ci a mené des enquêtes auprès des visiteurs ; il a analysé les prestations offertes au public, procédé à un examen du fonctionnement interne des services du musée.

Les résultats sont encourageants pour ce qui concerne le potentiel représenté par le musée du Temps.

La thématique du temps, audacieuse à la fin des années 1980, répond aujourd'hui à une attente profonde des visiteurs. La construction du projet, qui fait se succéder des moments très diversifiés, est plébiscitée, de même que la variété des collections. Le choix de mêler les éléments de jeux et d'interactivité aux collections est très apprécié.

Certains des problèmes signalés par l'étude trouveront spontanément leur résolution avec l'achèvement de l'opération. Cela concerne tout particulièrement le cheminement dans le musée (la 1^{ère} tranche n'offre que des morceaux d'un scénario qui doit se dérouler sur l'ensemble des bâtiments).

Mais d'autres problèmes correspondent à des manques du programme:

- le traitement du climat est très insuffisamment pris en compte,
- il faut absolument pallier l'absence d'une réserve interne et d'un atelier technique, outils de travail indispensables pour faire vivre le musée et donner satisfaction à des visiteurs qui, un an et demi après l'ouverture (juin 2002) trouvaient déjà que le musée ne renouvelait pas assez vite ses présentations,
- les services offerts sont insuffisants, et il est nécessaire d'inscrire au programme une salle de consultation de documentation, des salles pour des ateliers d'animation, une cafétéria, etc.

Le plus préoccupant reste toutefois l'évolution de la demande des visiteurs. En dix ans, les besoins exprimés ont changé, et on rejoint ici l'évolution de la commande municipale.

Si aux débuts des années 1990, les aspirations poussaient vers le ludique, la visite plaisir, aujourd'hui la soif de connaissance est devenue très forte. La place de l'information, sous des formes diversifiées, avec un plus pour le multimédia, doit être reconsidérée.

Le thème de l'horlogerie, toujours réclamé par le public local, apparaît secondaire pour les publics extérieurs à la région, qui se passionnent plutôt pour le thème du temps. Si l'on souhaite faire du musée un outil du développement touristique, il convient de relativiser la part de l'horlogerie dans le programme et de revaloriser la place des thématiques temporelles.

III - Ultime volet dans les changements intervenus, la législation portant sur la répartition des champs d'intervention entre l'architecte des Monuments Historiques et l'architecte muséographe a évolué.

Contrairement à ce qui s'est passé durant la première tranche, l'architecte en chef des Monuments historiques verra sa compétence limitée à la stricte enveloppe du bâtiment et ne pourra plus assurer la maîtrise d'œuvre des travaux des corps d'État techniques tels que les fluides. Cette dernière compétence doit désormais être confiée à l'architecte muséographe ; cela entraîne une modification substantielle dans la teneur du marché de maîtrise d'œuvre et du montant des honoraires.

L'ensemble de ces évolutions doivent trouver réponse dans un programme totalement modifié et rénové.

Il est donc proposé de changer le programme initialement prévu pour la deuxième tranche du Musée du Temps. Tout en se fondant sur le projet muséographique modifié, la Ville s'attachera à développer un programme muséographique renouvelé et original, totalement différent de l'œuvre initiale.

Dans ce cadre, il est donc proposé de ne pas affermir la deuxième tranche conditionnelle du marché de maîtrise d'œuvre n° 98.175 signé avec Nathalie GIROUD, mandataire de l'équipe de maîtrise d'œuvre et de procéder au solde du marché.

Ce non-affermissement se fera sans versement d'indemnités. Le décompte général du marché établi par les services de la maîtrise d'ouvrage arrête le montant du marché à 298 540,63 € toutes taxes comprises et révisions de prix comprises. Ce décompte général sera notifié à N. Giroud après décision de l'Assemblée délibérante, devenue exécutoire.

A l'avenir, si la Ville décide de poursuivre l'opération, celle-ci se fera alors sur d'autres bases et après une nouvelle mise en concurrence pour la mission de maîtrise d'œuvre.

Le Conseil Municipal est invité à :

- décider des orientations dégagées en matière de changement de programme en vue d'achever l'opération sur des bases modifiées,

- décider le non-affermisssement de la tranche conditionnelle à N. GIROUD,

- décider d'arrêter le solde du marché aux conditions définies ci-dessus, pour un montant de 298 540,63 €,

- autoriser M. le Maire à signer tous documents à intervenir dans ce cadre.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission Culture, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les propositions qui lui sont soumises.

Récépissé préfectoral du 5 juillet 2004.